



Guide pratique pour la société civile

LE FORUM SOCIAL DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME



NATIONS UNIES



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

Table des matières

Introduction.....	1
Accréditation.....	5
Assister au Forum social.....	7
Participation en général.....	8
Autres informations importantes.....	11
Contactez-nous.....	13



Introduction

Qu'est-ce que le Forum social ?

Le Forum social est une rencontre annuelle organisée par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. Il offre ainsi un espace unique où acteurs de la société civile, représentants des Etats membres des Nations Unies et organisations intergouvernementales peuvent dialoguer en toute liberté.



Comment fonctionne-t-il ?

Le Forum social se réunit une fois par an (généralement en octobre), sur une période de trois jours, autour d'un thème choisi par le Conseil des droits de l'homme au cours de la session de mars. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme présente un rapport qui sert de contribution de base au dialogue. Le Président-Rapporteur du Forum est le représentant d'un Etat membre, nommé par le Président du Conseil des droits de l'homme sur le principe d'un roulement géographique. La réunion prend généralement la forme de présentations par des experts de domaines relatifs au thème choisi, suivies d'une discussion libre entre les participants.

Tous les participants, y compris les organisations issues de la société civile et autres parties prenantes, sont vivement encouragés à prendre part à la définition du programme en adressant leurs propositions au Secrétariat, telles que le contenu et les orateurs. La nature égalitaire de la participation est un trait particulier à la forme de forum que prennent les réunions du Conseil des droits de l'homme. Les acteurs de la société civile participent sur un pied d'égalité avec les Etats membres. Ainsi, en l'absence d'une hiérarchie traditionnelle dans la participation, il n'existe aucune indication concernant le placement ou l'ordre d'intervention.

La rencontre a pour document final un rapport du Forum qui est soumis au Conseil des droits de l'homme pour examen au cours de la session suivante qui a lieu en mars. De son côté, le Conseil encourage les Etats, les organisations internationales et les acteurs de la société civile à prendre en compte les conclusions et recommandations du Forum dans leurs programmes et stratégies à venir.

En 2012, le thème du Forum social est le suivant: «Développement et mondialisation axés sur l'être humain.»



Thèmes récents du Forum social :

2011 : Promotion du droit au développement

Sujets de discussion:

- ▶ Stratégies en matière d'action juridique et sociale
- ▶ Justice sociale
- ▶ Nouvelles approches de la participation et de la responsabilité
- ▶ Cadres institutionnels internationaux
- ▶ Financer le développement

2010 : Effets néfastes du changement climatique sur les droits de l'homme

Sujets de discussion :

- ▶ Questions de droits de l'homme au sein des groupes vulnérables
- ▶ Mesures nationales, régionales et internationales afin de prendre en compte l'incidence du changement climatique
- ▶ Aspects relatifs à la dimension sociale et à la bonne gouvernance dans les négociations sur le changement climatique
- ▶ Economie verte et transfert de technologie

2009 : Incidences des crises économiques et financières sur les efforts visant à combattre la pauvreté

Sujets de discussion:

- ▶ Approches des droits de l'homme pour prendre en compte les écarts de protection sociale
- ▶ Bonnes pratiques des Etats pour mettre en œuvre des programmes de sécurité sociale
- ▶ Le Rôle de la société civile pour améliorer l'accès et l'efficacité des systèmes de protection sociale
- ▶ Favoriser les efforts visant à combattre la pauvreté
- ▶ Protection des droits de l'homme au sein des groupes vulnérables
- ▶ Améliorer la cohérence et l'efficacité des politiques en matière de coopération et d'assistance internationales



2008 : Eradication de la pauvreté et dimension sociale du processus de mondialisation

Sujets de discussion :

- ▶ Cadre juridique
- ▶ Facteurs et éléments d'un environnement favorable (questions de la dette extérieure; coopération et assistance internationales; politiques commerciales internationales; rôle de l'Etat, société civile et sociétés transnationales dans l'éradication de la pauvreté)
- ▶ Stratégies nationales dans le processus de mondialisation (conditions de travail décentes et favorables; bonne gouvernance)
- ▶ Défis de la mondialisation (santé; changement climatique; sécurité alimentaire)



Accréditation



La participation au Forum social est ouverte aux représentants des Etats membres des Nations Unies, aux organisations intergouvernementales, aux mécanismes onusiens des droits de l'homme, aux représentants des institutions nationales des droits de l'homme, aux acteurs de la société civile (notamment aux organisations non gouvernementales, aux associations rurales et urbaines du nord et du sud, aux groupes anti-pauvreté, aux organisations de paysans et de fermiers ainsi qu'à leurs associations nationales et internationales, aux mouvements sociaux, aux organisations bénévoles, aux associations pour la jeunesse, aux organisations communautaires, aux syndicats et associations de travailleurs, etc. ...), ainsi qu'aux représentants du secteur privé, des banques régionales et autres institutions financières, et aux agences de développement international.

Les acteurs de la société civile qui souhaitent assister au Forum social doivent adresser une lettre de demande d'accréditation par courrier électronique au Secrétariat (socialforum@ohchr.org) dans le délai prévu sur le site du Forum social (<http://www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/SForum/Pages/SForumIndex.aspx>).

L'HCDH assure le Secrétariat du Forum social.

La lettre doit comprendre les éléments suivants :

- ▶ Etre soumise sur papier à en-tête de l'organisation;
- ▶ Préciser le titre et la durée de la session à laquelle l'organisation souhaite assister, par exemple « [Nom de l'organisation], [s'il y a lieu, veuillez indiquer après le nom de l'organisation, « dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) », souhaite envoyer les membres suivants afin qu'ils participent au Forum social [année] du Conseil des droits de l'homme (dates de session)... » ;
- ▶ Enoncer le ou les noms (NOM et Prénom) de la ou les personnes qui représenteront l'organisation lors de la session. Les noms des personnes doivent apparaître exactement tels qu'ils figurent sur leur passeport;



- ▶ Identifier les représentants qui sont déjà en possession d'un badge d'identité valable délivré par l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), Section de la sécurité et de la sûreté, et qui ont l'intention d'assister à la session ;
- ▶ Ceux qui n'ont pas de badge d'identité valable doivent remplir le Formulaire d'inscription à la conférence (un par personne) et le joindre à la présente lettre. Le formulaire est disponible sur le site web du Forum social ;
- ▶ Pour les ONG et autres organisations de la société civile non dotées d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, veuillez joindre : le site web de l'organisation ; les dates de participation aux sessions précédentes du Forum social ou à toute autre rencontre des droits de l'homme au sein de l'ONU ; ainsi qu'une brève description des activités menées par l'organisation en relation avec le travail du Forum social ;
- ▶ La lettre doit être signée par le président de l'organisation.

Si un visa suisse est nécessaire, veuillez adresser votre demande d'accréditation bien à l'avance et consulter le Consulat suisse respectif concernant les délais et documents requis pour une demande de visa. Si une lettre d'attestation de visa est requise, les ONG dotées d'un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, doivent adresser un courrier à l'Attaché de liaison auprès des ONG, Office des Nations Unies à Genève (courrier électronique: ungeneva.ngoliaison@unog.ch, Fax: +41 22 917 05 83). Les autres acteurs de la société civile doivent adresser une lettre au Secrétariat (socialforum@ohchr.org).

Lorsqu'un grand nombre d'ONG souhaitent participer à une session, il arrive que le Secrétariat limite le nombre de participants accrédités par délégation ayant accès à la salle plénière. Veuillez indiquer dans votre demande d'accréditation si vous souhaitez avoir accès à une manifestation principale ou parallèle.



Assister au Forum social



Le Forum social se déroule au Palais des Nations, à l'Office des Nations Unies à Genève (UNOG), Suisse.

Avant d'assister à la rencontre, tous les participants doivent obtenir un badge avec photo d'identité auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'UNOG à l'adresse suivante:

**Palais des Nations – Service de la Sécurité
Portail Pregny, 8 - 14 Avenue de la Paix
1211 Genève 10**

Ouvert du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00.

Les participants doivent présenter à la Section de la Sécurité et de la Sûreté :

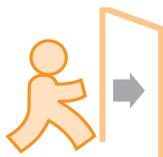
- 1) Un document d'identité avec photo (par ex. un passeport en cours de validité);
- 2) Le formulaire d'inscription à la Conférence mentionné ci-dessus dûment rempli;
- 3) Une copie de la lettre de demande d'accréditation.

Sur présentation de ces documents, un badge avec photo d'identité valable leur sera délivré pour toute la durée de la session. Les participants en possession d'un badge annuel ou temporaire avec photo d'identité délivré par la Section de la sécurité et de la sûreté de l'UNOG valable pendant toute la durée de la session auront accès aux salles de conférence.

Tous les frais de voyage, de logement et les arrangements d'assurance médicale sont à la charge des participants.



Participation en général



Accès à la Galerie publique

La Galerie publique est située au-dessus de la salle de conférence principale afin d'accueillir les personnes qui souhaitent observer les débats sans être accréditées comme participants (notamment les étudiants et les universitaires). La Galerie publique a un nombre limité de sièges.

L'accès à la Galerie publique est accordé en fonction du nombre de places assises et d'autres circonstances.

Les personnes ou les groupes qui souhaitent observer la rencontre sont requis d'envoyer leur demande au Secrétariat (socialforum@ohchr.org) au moins une semaine avant la session en joignant les informations suivantes :

- ▶ Date de la visite;
- ▶ Objet de la visite; et
- ▶ Noms et prénoms des observateurs.



Documentation et ressources



La documentation et les ressources concernant le Forum social sont disponibles sur :



<http://www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/SForum/Pages/SForumIndex.aspx>

Il est possible de retirer des copies des documents qui forment la base des discussions de la rencontre au bureau Documentation Porte 40 du Palais des Nations.

Connexion Internet

L'accès au wifi est disponible dans la salle de réunion et en général dans les espaces publics du Palais des Nations. Des ordinateurs sont disponibles près du Bar « Serpent ».

Accès aux bâtiments des Nations Unies et à la salle plénière

Le Palais des Nations est accessible aux participants accrédités à partir de 8h00.

Les participants doivent respecter les demandes et instructions des fonctionnaires des Nations Unies et du personnel de sécurité en ce qui concerne l'accès et l'utilisation des installations et bâtiments des Nations Unies.

Les badges des participants doivent être visibles à tout moment, à l'entrée et à la sortie, et durant leur présence dans les bâtiments des Nations Unies.

Il se peut que les participants soient soumis à un contrôle de sécurité. Il est interdit d'accéder aux bâtiments des Nations Unies avec des bagages importants.

Si les demandes de participation à une réunion donnée sont trop nombreuses, il se peut que le Secrétariat limite le nombre de participants accrédités par délégation ONG ayant accès à la salle plénière. En échange, tout participant supplémentaire des ONG qui n'a pu accéder



à la salle plénière, aura accès à la Galerie publique, ou encore, des solutions alternatives seront proposées.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du Palais des Nations. Il est interdit de manger et de boire dans la salle plénière et dans les salles de réunion adjacentes.

Il est interdit d'utiliser du matériel d'enregistrement audiovisuel dans le Palais des Nations, sauf au cours des manifestations parallèles des ONG (voir ci-dessous).



Autres informations importantes



Médias

Les ONG n'ont pas le droit de tenir des conférences de presse dans les bâtiments de l'ONU. Les points presse, ainsi que la diffusion de communiqués de presse et de conseils en communication par les ONG peuvent être organisés uniquement à travers l'Association des correspondants accrédités auprès des Nations Unies (ACANU), acanu.secretary@gmail.com.

Matériel des ONG

Le matériel des ONG (par exemple les brochures, publications, tableaux, drapeaux, etc.) qui concerne le Forum social peut être placé ou affiché uniquement sur les tables et tableaux clairement indiqués à cet effet (à savoir en dehors de la salle plénière).

Il est interdit de distribuer le matériel des ONG où que ce soit dans le Palais des Nations, y compris à la cafétéria et au Bar Serpentine, et tout autre espace public.

Le matériel qui contient des images ou des propos injurieux ou blessants n'est pas autorisé dans les bâtiments des Nations Unies.

Le matériel d'affichage doit clairement indiquer le logo et le nom complet de l'ONG.

Manifestations parallèles

Les participants peuvent organiser des manifestations parallèles pour mieux contribuer aux débats liés au thème du Forum social, en particulier en vue de partager des informations concernant les stratégies, activités et bonnes pratiques au niveau national.

Sauf indication contraire de la part des organisateurs, les manifestations parallèles des ONG sont des réunions publiques; en conséquence, toute ONG, tout représentant d'une mission permanente, tout personnel de l'ONU et toute autre personne ayant accès au Palais des Nations peut y assister.

Le nombre de salles disponibles en vue des manifestations parallèles est limité. Veuillez contacter le Secrétariat (socialforum@ohchr.org) avec



les informations détaillées sur la manifestation parallèle prévue (objet, programmes, orateurs, parrainage, etc.) pour autorisation et réservation de salles.

Sous réserve de l'accord de l'ONG organisatrice, il est possible de mettre à disposition le matériel nécessaire aux ONG dans la salle attribuée à une manifestation parallèle. A l'issue de la réunion, l'ONG organisatrice doit retirer toute documentation restante.

Les Nations Unies ne fournissent pas les services d'interprétation lors des manifestations parallèles des ONG. Les ONG peuvent faire appel à leurs propres interprètes, si elles le souhaitent, et pour cela, doivent en informer le Secrétariat au préalable.

Les délégués accrédités des ONG sont autorisés à procéder à des enregistrements audiovisuels lors de manifestations parallèles avec l'accord des organisateurs de la manifestation et sur notification écrite au Secrétariat, sous réserve des directives suivantes:

Le Président de la réunion doit informer les participants au début de la réunion que celle-ci est enregistrée ; et

La prise de photographies ou l'enregistrement de vidéos ne doivent pas gêner la vue des autres délégués ou encore troubler les débats lors de la réunion. Des trépieds doivent être montés sur les côtés ou dans le fond de la salle.

Utilisation de l'emblème des Nations Unies

Il est absolument interdit d'utiliser l'emblème des Nations Unies sur des publications et documents non officiels, notamment sur le matériel des ONG.

Il est interdit de déployer le drapeau des Nations Unies dans les salles de réunions où les ONG organisent des manifestations, sauf si le Secrétaire général en a donné l'autorisation, à la suite d'une requête auprès du Secrétariat.

Informations complémentaires

Page web du Forum social



<http://www.ohchr.org/EN/Issues/Poverty/SForum/Pages/SForumIndex.aspx>



Contactez-nous

Vous pouvez contacter le Secrétariat du Forum social à l'adresse suivante :

 [**socialforum@ohchr.org**](mailto:socialforum@ohchr.org)

Vous pouvez contacter la section de la société civile du HCDH à l'adresse suivante:

[**civilsociety@ohchr.org**](mailto:civilsociety@ohchr.org)
Tél. : +41 22 917 96 56



Made of paper awarded the European Union Eco-label, reg.nr F/11/1, supplied by UPM.

Guide pratique pour la société civile
LE FORUM SOCIAL DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme

Palais des Nations

CH 1211 Genève 10 – Suisse

Tél : +41 (0)22 917 90 00

Fax : +41 (0)22 917 90 08

www.ohchr.org



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT